

# LE LIEN

VIE MUNICIPALE p. 3-6



VIE SCOLAIRE p. 7



VIE ASSOCIATIVE p. 8-9



VIE CULTURELLE p. 10-16



VIE ENFANCE-JEUNESSE p. 16



VIE PRATIQUE p. 17-19



## Dossier

4<sup>ème</sup> édition des Arts2rues au rythme et aux couleurs du Brésil !

p.11 à 14

## Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le 27 juin dernier, au cours d'une réunion publique, le dispositif des nouveaux rythmes scolaires a été présenté aux parents d'élèves.

Comme aujourd'hui, l'école commencera à 9h00. Le lundi et le jeudi, elle se terminera à 16h00, et le mardi et le vendredi à 15h15. Les temps d'activités péri scolaires (les TAPs) auront lieu le mardi et le vendredi de 15h15 à 16h30. Ils seront gratuits et non obligatoires. Ils sont fonctionnellement bien définis, la finalisation de leurs mises en place et des procédures associées vont être effectuées cet été. L'objectif étant de limiter les inévitables dysfonctionnements des premiers jours.

Les mercredis, l'école se terminera à 12h30. Le service de restauration sera assuré comme pour les autres jours. Les parents qui le souhaitent pourront récupérer leurs enfants jusqu'à 14h00.

Pour le reste de l'après-midi, un accueil sera organisé sur la commune de Baulon, en collaboration avec le centre de loisirs des Bruyères. Le transport « aller » est assuré par la Municipalité. Les enfants seront récupérables directement à Baulon entre 17h00 et 18h30.

Monsieur Camille Pascal Zraggen, l'animateur jeunesse de la Commune, a la charge de coordonner l'ensemble du dispositif.

Ainsi, la Municipalité met en place un service le plus complet possible.

Dans l'enceinte sportive, les buts latéraux du terrain de foot vont être changés.

Par ailleurs, la définition du foyer pour l'union sportive de Lassy va être effectuée au mois de septembre prochain. Il devrait prendre la forme d'un espace modulaire d'environ 35m<sup>2</sup>, implanté derrière les vestiaires existants.

A cet égard, nous avons encore à déplorer de nouvelles dégradations des installations sportives, alors même que les traces des dernières incivilités venaient d'être traitées.

Les travaux pour la mise en place du haut débit internet ont commencé. C'est la raison pour laquelle, il y a quelques perturbations de la circulation dans le bourg, et en particulier devant la Mairie.

Les appels d'offres concernant l'espace intergénérationnel ont été publiés. Ce projet avance donc de manière nominale.

Enfin, avec les précipitations de cet hiver, nous avons constaté d'importants apports d'eau de pluie dans la station d'épuration. Il est vraisemblable que ces apports « parasites » proviennent de toitures connectées au système d'assainissement collectif, ce qui est rigoureusement interdit.

Ces apports d'eau de pluie diluent le milieu bactérien de la station, et perturbent gravement son fonctionnement. Il est donc demandé aux personnes concernées de se mettre très rapidement en conformité avant l'hiver prochain. De plus, des contrôles systématiques vont avoir lieu.

Bon été à toutes et à tous.

M. le Maire

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Directeur de la publication | D. LE CHÉNÉCHAL                        |
| Rédacteur en chef           | V. LE DUC                              |
| Comité de rédaction         | membres de la commission communication |
| Tirage                      | 650 exemplaires                        |
| Impression                  | Imprimerie CREA PRINT                  |



Troupe Libertação

### Horaires de la mairie



|          |              |               |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi    | 9h00 - 12h00 | 16h00 - 18h00 |
| Mardi    | 9h00 - 12h00 | 16h00 - 18h00 |
| Mercredi | 9h00 - 12h00 |               |
| Jeudi    |              | 15h00 - 18h00 |
| Vendredi | 9h00 - 12h00 | 15h00 - 18h00 |
| Samedi   | 9h00 - 12h00 |               |

**LA MAIRIE SERA FERMÉE LES SAMEDIS DU 12 JUILLET AU 30 AOÛT 2014 INCLUS.**

### Parution du prochain bulletin Le Lien N°125

Parution du prochain bulletin de **octobre 2014** semaine du **6 octobre 2014**.

Les articles pour Le Lien n° 125 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [adjoint3.lassy@orange.fr](mailto:adjoint3.lassy@orange.fr) pour le **Lundi 8 septembre 2014**. **Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.**

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

La relecture du LIEN dans sa forme est assurée par le comité de rédaction.

# LA VIE MUNICIPALE

## Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

## Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 20 juin 2014

### • DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL

devis de l'entreprise Novosport (Vignoc) pour l'entretien du terrain de football en herbe.  
Il est proposé de mettre en place un programme d'entretien sur une année qui comprend les prestations suivantes :

- aérations – décompactages de la pelouse
- scarifications – défeutrages du terrain en période sèche autant de fois que nécessaire
- mise en œuvre de sable lavé à répartir sur les zones du terrain les plus sollicitées
- resemis ponctuel si nécessaire des surfaces dégarnies pour régénération du gazon sportif.

L'ensemble de ces prestations est proposé pour un montant de 3 150 € TTC.

Le bureau municipal réuni le 14 juin et la commission Urbanisme et Patrimoine du 17 juin ont émis un avis favorable à la conclusion de ce devis. Le conseil municipal suit l'avis des commissions.

## FINANCES : TARIFS COMMUNAUX

**Bibliothèque** : dans le cadre de la mise en réseaux des médiathèques, VHBC propose un tarif unique pour l'ensemble des bibliothèques (12 € / famille, 6 € pour une personne seule et gratuit pour les écoles et les personnes en recherche d'emploi).

**Photocopies** : pas de modification des tarifs

| TYPE DE FORMAT        | ASSOCIATIONS | AUTRES UTILISATEURS |
|-----------------------|--------------|---------------------|
| Format A4             | 0,07 €       | 0,18 €              |
| Format A4 recto/verso | 0,10 €       | 0,18 €              |
| Format A3             | 0,10 €       | 0,18 €              |
| Format A3 recto/verso | 0,15 €       | 0,18 €              |

**Salle des fêtes** : augmentation de 3% et élargissement de la location de la salle aux nouvelles communes de VHBC.

## TARIFS LASSEENS

OPTIONS

Tarif € à compter du 01/09/2014

### Vins d'honneurs

|  |       |
|--|-------|
| Demi-salle à manger (côté est)             | 27.87 |
| Demi-salle à manger (côté est) + Chauffage | 57.90 |
| Salle à manger entière                     | 54.44 |
| Salle à manger entière + Chauffage         | 84.46 |

### Réunions familiales (1 journée)

|   |        |
|---|--------|
| Salle à manger seule  | 72.56  |
| S à M + Chauffage (durée maxi : 6 heures)                     | 102.59 |
| S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle             | 106.13 |
| S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle             | 112.91 |
| S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle + Chauffage | 136.16 |
| S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle + Chauffage | 142.93 |

### Mariages/fêtes (2 journées)

|   |        |
|---|--------|
| Salle à manger seule  | 127.82 |
| S à M + Chauffage (durée maxi : 6 heures)                     | 157.85 |
| S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle             | 161.39 |
| S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle             | 168.17 |
| S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle + Chauffage | 191.42 |
| S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle + Chauffage | 198.19 |

## Associations Lasséennes ou Repas des Classes

Première location annuelle gratuite

|  |        |
|--|--------|
| Salle à manger seule.....  | 30.02  |
| S à M + Chauffage (durée maxi : 6 heures).....                     | 60.05  |
| S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle.....             | 63.59  |
| S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle.....             | 70.37  |
| S à M + Cuisine sans machine à laver la vaisselle + Chauffage..... | 93.62  |
| S à M + Cuisine avec machine à laver la vaisselle + Chauffage..... | 100.39 |

## Tarifs du cimetière : pas de modifications des tarifs

Terrains pour sépultures

|   |          |
|---|----------|
| Concession 2m <sup>2</sup> - 15 ans renouvelable..... | 120.00 € |
| Concession 2m <sup>2</sup> - 30 ans renouvelable..... | 239.00 € |
| Concession 2m <sup>2</sup> - 50 ans renouvelable..... | 478.00 € |
| Journée d'occupation du caveau provisoire.....        | 13.00 €  |

Site cinéraire

|   |           |
|---|-----------|
| Concession columbarium ou cavurne 10 ans renouvelable.....    | 160.00 €  |
| Concession columbarium ou cavurne 20 ans renouvelable.....    | 320.00 €  |
| Concession columbarium ou cavurne 50 ans renouvelable.....    | 800.00 €  |
| Ouverture/fermeture d'une case du columbarium ou cavurne..... | 32.00 €   |
| Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.....        | 32.00 €   |
| Occupation du domaine public pour cavurne ou case.....        | 1000.00 € |

## Tarifs de la cantine municipale :

Les tarifs font l'objet d'une étude financière approfondie. Ils seront proposés au vote lors du prochain Conseil Municipal fin août 2014.

## Tarifs de la garderie :

L'augmentation des tarifs est liée à l'augmentation du nombre d'heures de garderie consécutive à la mise en place des rythmes scolaires.

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Forfait mensuel..... | 43,60 € / mois   |
| Forfait matin.....   | 9,60 € / semaine |
| Forfait soir.....    | 9,90 € / semaine |
| Occasionnel.....     | 0,76 € / ½ heure |

Il est maintenu la diminution des tarifs de garderie de 10,00 % à partir du 2ème enfant utilisant ce service périscolaire.

## Tarifs de l'assainissement collectif :

Afin de pouvoir équilibrer le budget assainissement le conseil municipal a décidé de passer la part variable de 1,20 € le m<sup>3</sup> à 1,50 € le m<sup>3</sup> et de maintenir la part fixe à 50 € par an.

La commune a actuellement le montant de la part variable le plus bas du canton alors que la moyenne cantonale est de 2 € le m<sup>3</sup>. A titre d'exemple, pour une famille consommant 120 m<sup>3</sup> par an, le surcoût serait de 36 € par an. Enfin le tarif de la PAC (participation à l'assainissement collectif) est maintenu à 1 500 € par branchement se raccordant au réseau d'assainissement.

## Facturation de la main d'œuvre des agents des services techniques :

– 20,00 € de l'heure

## Adhésion à l'espace jeunes :

Il est proposé de fixer à 5 € par jeune et par an le tarif d'adhésion à l'espace jeunes de Lassy

## ETAT CIVIL



• **Avis de naissances :** 8 enfants (Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.)

### • Mariages :

le 30 mai 2014 : M RABIN Christophe et Melle BOUTEVILLE Valérie  
le 07 juin 2014 : M GEFFARD Patrick et Melle PRIME Marie-Laure



### • Décès :

M DENIS René le 23 avril 2014 à Bain de Bretagne

# LISTE DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES ET DES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS EN MAIRIE AU COURS DU 1ER TRIMESTRE 2014

## DECLARATIONS PREALABLES DEPOSEES EN MAIRIE - 1er semestre 2014

| Numéro du DP     | NOM                        | Adresse                                     | Terrain concerné                            | Objet                     |
|------------------|----------------------------|---|---|---------------------------|
| DP 03514913U0044 | M. CHARPENTIER Benoît      | 15 rue de Brocéliande 35580 LASSY           | 16 rue de Brocéliande 35580 LASSY           | Habillage pignons         |
| DP 03514914U0001 | M. PORTAL Bernarnd         | 11 rue du Pâtis du Bourg 35580 LASSY        | 12 rue du Pâtis du Bourg 35580 LASSY        | Clôture                   |
| DP 03514914U0002 | M. DIOTEL Pierre           | 4 Les Landes du Canut 35580 LASSY           | 5 Les Landes du Canut 35580 LASSY           | Garage                    |
| DP 03514914U0003 | M. LE CHENECHAL Didier     | Les Quatre Vents 35580 LASSY                | Les Quatre Vents 35580 LASSY                | Isolation par l'extérieur |
| DP 03514914U0004 | M. PAVOINE Bruno           | La Renouardière 35580 LASSY                 | La Renouardière 35580 LASSY                 | Ouverture                 |
| DP 03514914U0005 | M. HERTER Mario            | 33 rue de la Croix Saint Michel 35580 LASSY | 34 rue de la Croix Saint Michel 35580 LASSY | Ouverture                 |
| DP 03514914U0006 | M. QUEDILLAC Tanguy        | 7 Rue Dom Morice 35000 RENNES               | L'Aulnai 35580 LASSY                        | Abri                      |
| DP 03514914U0007 | M. BOLTENHAGEN Philippe    | 29 rue de la Touchette 35580 LASSY          | 30 rue de la Touchette 35580 LASSY          | Ouverture de toit         |
| DP 03514914U0008 | M. BLOMMAERT Nicolas       | 6 Allée du Ménissé 35580 LASSY              | 7 Allée du Ménissé 35580 LASSY              | Ouverture de toit         |
| DP 03514914U0009 | M. FRANCOIS Jean-Claude    | 76 le Val Amont 35580 LASSY                 | 77 le Val Amont 35580 LASSY                 | Division                  |
| DP 03514914U0010 | M. LAGADEC Christophe      | 3 rue Nominoë 35580 LASSY                   | 4 rue Nominoë 35580 LASSY                   | Extension                 |
| DP 03514914U0011 | M. LE BOURDAIS Laurent     | 17 Allée du Ménissé 35580 LASSY             | 18 Allée du Ménissé 35580 LASSY             | Extension                 |
| DP 03514914U0012 | M. BRUME Rénaud            | 4 rue Leteil 35580 LASSY                    | 5 rue Leteil 35580 LASSY                    | Clôture                   |
| DP 03514914U0013 | M. ULBERT Gwenaël          | 4 Allée des Chettes 35580 LASSY             | 5 Allée des Chettes 35580 LASSY             | Clôture                   |
| DP 03514914U0015 | M. SAINTILAN Corentin      | 36 rue Pierre Marie Josse 35580 LASSY       | 37 rue Pierre Marie Josse 35580 LASSY       | Clôture                   |
| DP 03514914U0016 | M. CHAUVELOT Jean-François | 14 Allée du Bois de la Cour 35580 LASSY     | 15 Allée du Bois de la Cour 35580 LASSY     | Clôture                   |
| DP 03514914U0017 | M. BOUCAULT Sébastien      | 7 ter rue de la Mairie 35580 LASSY          | 8 ter rue de la Mairie 35580 LASSY          | Piscine                   |
| DP 03514914U0019 | M. AUDOUARD Vincent        | 33 rue Pierre Marie Josse 35580 LASSY       | 34 rue Pierre Marie Josse 35580 LASSY       | Clôture                   |
| DP 03514914U0020 | M. DEMERET Antoine         | 15 rue de la Croix Saint-Michel             | 16 rue de la Croix Saint-Michel             | Piscine                   |

## PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES EN MAIRIE - 1er semestre 2014

| Numéro du PC     | NOM   | Adresse   | Terrain concerné                            | Objet                     |
|------------------|---|---|---|---------------------------|
| PC 03514913U0031 | M. et Mme HOLTZ Fabrice et Aline                | 28 rue Gimbert 35580 GUICHEN                      | 19 rue de l'Engouevent 35580 LASSY          | Habitation                |
| PC 03514913U0032 | M. RICHEUX Laurent et Mme HOUEL Magaly          | 5 rue Berth Morisot 35131 CHARTES DE BRETAGNE     | 18 rue de l'Engouevent 35580 LASSY          | Habitation                |
| PC 03514913U0033 | M. BOUXOBZA Patrice et Mlle FOISSARD Laure      | 1 rue Claude Nougaro 35136 ST-JACQUES DE LA LANDE | 6 rue de la Fauvette 35580 LASSY            | Habitation                |
| PC 03514913U0034 | M et Mme MOUTOUSSAMY Julien et Stéphanie        | 37 bis rue du Maréchal Leclerc 35310 MORDELLES    | 11 rue de l'Engouevent 35580 LASSY          | Habitation                |
| PC 03514913U0035 | M. ADAM Romain                                  | 34 les Landes de Canut 35580 LASSY                | 5 La Chapinois 35580 LASSY                  | Habitation                |
| PC 03514914U0001 | M VAUTIER Daniel                                | 2 allée de la Fontaine Gillette 35580 LASSY       | 3 allée de la Fontaine Gillette 35580 LASSY | Carport                   |
| PC 03514914U0002 | M. MAZET Bruno et Mme GENTILHOMME Aurélie       | 2 Square de Bellevue 35230 NOYAL CHATILLON/SEICHE | 15 rue les Hauts Thébault 35580 LASSY       | Habitation                |
| PC 03514914U0003 | M. et Mme LEMPERIERE Maxime                     | 2 Place des Landelles 35160 BRETEIL               | 20 rue de l'Engouevent 35580 LASSY          | Habitation                |
| PC 03514914U0004 | M. MARCHAND Christophe et Mlle CHEVALIER Emilie | 2 rue des Douets 35580 GOVEN                      | 10 rue des Hauts Thébault 35580 LASSY       | Habitation                |
| PC 03514914U0005 | M. BRIAND Flavien et Mme YVIN Klervy            | 3 rue Hannah Arendt 35230 NOYAL CHATILLON/SEICHE  | 16 rue l'Engouevent 35580 LASSY             | Habitation                |
| PC 03514914U0006 | M. FLORENCEAU Rémi                              | 42 La Vigne 35580 LASSY                           | 2 Allée du Bois de la Cour 35580 LASSY      | Habitation                |
| PC 03514914U0007 | Mairie de LASSY                                 | 5 rue de la Mairie 35580 LASSY                    | 14 rue de la Mairie 35580 LASSY             | Espace intergénérationnel |
| PC 03514914U0008 | M; LEGENDRE Marcel                              | 37 rue de la Touchette 35580 LASSY                | 38 rue de la Touchette 35580 LASSY          | Annexe pour Stationnement |
| PC 03514914U0010 | M. LANGLAIS Christophe                          | 7 rue Théophile Remond 35340 LA BOUEXIERE         | 15 rue de l'Engouevent 35580 LASSY          | Habitation                |
| PC 03514914U0011 | Mme COUGARD Christine                           | 2 allée du Pigeon Blanc 35830 BETTON              | 1 rue des Hauts Thébault 35580 LASSY        | Habitation                |
| PC 03514914U0012 | M. CHARLES Jonathan et Mlle DNAY Typhaine       | 14 rue des Douets 35580 GOVEN                     | 13 rue de la Chevardière 35580 LASSY        | Habitation                |
| PC 03514914U0013 | M. et Mme DESCHAMBRES Jacques et Annie          | 71 bis Bd Jean Royer 37000 TOURS                  | 29 bis rue de la Touchette 35580 LASSY      | Habitation                |
| PC 03514914U0014 | M. SGATNI Thomas et Mme ADAM Charlotte          | Les Quatre Vents 35580 LASSY                      | 1 La Vigne 35580 LASSY                      | Habitation                |

## TRAVAUX

### Fauchage des fossés :

Le fauchage de printemps des fossés a eu lieu courant juin. Ce fauchage ne concerne que l'accotement du fossé (partie enherbée sur le bord de la chaussée), le fauchage total des versants du fossé (fossé et talus) se faisant à l'automne. Cette pratique s'appelle « le fauchage raisonné » et a pour but de préserver la faune et la flore et d'éviter l'érosion des sols.



### Le « très haut débit » internet arrive sur la commune :

L'internet à Lassy - Montée en débit

La montée en débit consiste à effectuer des opérations sur l'infrastructure de télécommunication, afin d'améliorer la fluidité de la transmission des informations.

#### Concernant la commune de Lassy

La plupart des abonnés de Lassy (environ 80%) sont reliés au central téléphonique situé sur la commune de Goven.

Des lignes aériennes et souterraines, en cuivre viennent de Goven, jusqu'au répartiteur général de Lassy, situé devant la Mairie.

De là, d'autres lignes en cuivre repartent vers les sous-répartiteurs téléphoniques, situés en divers points de la commune.

C'est à partir de ces sous-répartiteurs que les particuliers sont innervés.



L'élément le plus pénalisant se situe ici au niveau de la liaison entre Goven et Lassy.

Il a donc été décidé de modifier cette liaison, en la remplaçant par des lignes optiques.

Néanmoins, le simple remplacement du câble n'est pas suffisant, puisqu'il faut mettre en place, d'une part des systèmes de multiplexage/démultiplexage des communications (qui n'existaient pas préalablement), et d'autre part, des systèmes permettant de passer de la fibre optique au câble de cuivre (et inversement).

Ce sont précisément les rôles que devra remplir l'armoire de télécommunication qui sera installée au mois de juillet, contre le préau devant la Mairie.

Par ailleurs, le câble optique sera entièrement souterrain, ce qui accroîtra sa résistance aux intempéries, mais surtout, les câbles optiques n'étant pas revendables, ils ne sont pas volés, contrairement aux câbles de cuivre.

Les travaux de génie ont d'ores et déjà commencés. Ensuite, l'armoire de télécommunication sera installée en face de la Mairie, puis le câble optique sera mise en place entre Goven et Lassy.

Enfin, chaque ligne en cuivre des sous-répartiteurs sera raccordée à la nouvelle armoire.

La fin des travaux devrait être effective vers le mois de décembre prochain.

#### Les résultats attendus

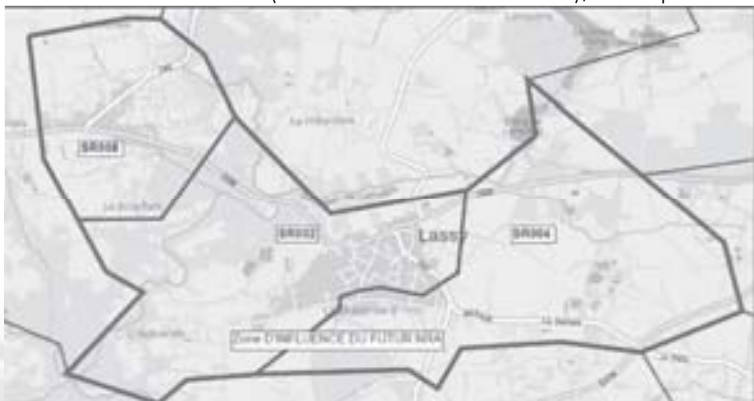
Si on prend l'hypothèse que les équipements reliés aux câbles optiques ne génèrent pas de ralentissements, ce qui peut être vu ainsi compte tenu de l'ensemble des flux, les éléments générant des ralentissements seront les parties de cuivre restantes – de l'armoire générale aux sous-répartiteurs, et des sous-répartiteurs jusqu'à l'abonné.

En conséquence, les abonnés les plus proches du bourg auront les meilleurs débits (de l'ordre de 20 mbits./sec), et les plus éloignés de l'ordre de 5 mbits/sec.

Enfin, il convient de préciser que ce seront environ 80% des lasséens qui vont être concernés par l'opération.

Effectivement, une partie des habitants situés sur la route départementale RD 776 et sur la route de Guignen ne sont pas intégrés dans cette infrastructure. Ils feront l'objet d'une seconde opération qui devrait avoir lieu au courant de l'année 2015.

#### Zones d'influence de la nouvelle infrastructure :



# VIE SCOLAIRE

## ECOLE CAMILLE CLAUDEL : LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2014.



le vendredi 27 juin une réunion publique a eu lieu sur les futurs Temps d'Activités Périscolaires (TAP).



Durant cette réunion une présentation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, à compter de septembre, a été faite aux parents. C'est l'aboutissement d'un travail débuté en novembre 2013 qui a permis d'élaborer ce programme. Un comité de pilotage constitué d'élus, de représentants de parents d'élèves, d'enseignants, et, d'agents communaux à travailler ensemble à la mise en œuvre de ce dispositif, ce temps éducatif des TAP, doit permettre aux enfants d'accéder à des activités de découverte diverses et variées.

**D'un point de vue organisationnel**, afin de respecter au mieux le rythme des familles :

- les TAP auront lieu le mardi et le vendredi de 15h15 à 16h30.
- le Mercredi à partir de 12h30, les enfants pourront déjeuner au restaurant scolaire de Lassy. Pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs des Bruyères l'après-midi, un bus les déposera après le repas. Cependant il n'y aura pas de retour assuré en bus, les parents seront invités à récupérer leurs enfants entre 17h et 18h30.
- un service gratuit de garderie le mercredi entre 13h30 et 14h est à la disposition des parents pour les enfants qui ne vont pas au centre des Bruyères.
- L'inscription aux TAP est un engagement pris par l'enfant au trimestre. Il faut rappeler que ces temps d'activités sont gratuits et non obligatoires.
- leur encadrement est assuré par une équipe d'intervenants qualifiés (agents municipaux, intervenants extérieurs par spécialité).
- les activités se dérouleront dans l'enceinte de l'école et dans les équipements municipaux (bibliothèque, salle Joseph Legendre, terrain des sports)
- le coût à la charge de la commune est d'environ 31 000 euros pour une année scolaire.

### Les rythmes scolaires



**Un coordinateur, Camille Pascal Zraggen**, l'animateur territorial de notre commune, a été nommé par la municipalité pour superviser et sécuriser ce dispositif. Il favorisera la coordination des différents intervenants, l'échange et la circulation des informations avec les différents acteurs. Il fera le lien entre les personnels enseignants, les parents d'élèves et la municipalité. Un temps d'évaluation sera envisagé pour assurer la qualité du dispositif.

# LA VIE ASSOCIATIVE

Nous souhaitons rappeler aux différentes associations Lasséennes, qu'il est possible de nous envoyer des articles concernant leurs activités, leurs évènements afin de les promouvoir. Il vous suffit de déposer votre article manuscrit en mairie ou par version informatique à l'adresse : [adjoint3.lassy@orange.fr](mailto:adjoint3.lassy@orange.fr). Nous soulignons que chaque association reste responsable des éléments qu'elle transmet à paraître dans le Lien. Concernant le calendrier d'envoi, nous vous renvoyons à la page 2 de chaque numéro.

## U. S. LASSY

### Investissement de la municipalité dans de nouveaux buts pour la sécurité de tous !

Cet été les buts latéraux du terrain principal vont être remplacés. La municipalité a désigné l'entreprise SDU pour fournir de nouveaux buts et faire les travaux nécessaires pour leur mise en place. Le montant de cet investissement est de 5280 €. Ainsi à la rentrée les championnats de foot à 7 et de foot à 9 pourront se faire en toute sécurité.



### Vendredi 11 juillet, l'assemblée générale de l'U.S. LASSY clôture une belle saison sportive.

Le tournoi de l'US lassy clôture de belle manière cette saison 2013/2014 ! Les 21 et 22 juin de nombreuses équipes de jeunes (U11/U13/u15) et séniors se sont retrouvés au complexe sportif de Lassy. Le jeu développé dans un bon esprit, le public et le soleil présents tout le week end ont participé à la réussite de cet évènement important pour le club. En cette période de bilan il faut noter le nombre croissant de jeunes licenciés au club cette année et la belle montée de notre équipe sénior (2ème division), devant des supporters nombreux le 25 mai dernier.

Le prochain rendez-vous pour le club est fixé au samedi 6 septembre avec le traditionnel forum des associations. Bonnes vacances sportives.

Olivier Soutif. US lassy

## CLUB DES AJONCS

### Manifestations de septembre 2014 à janvier 2015 :

- 1 – Club tous les 2, 4 et 5 jeudi du mois (belote, palets, marche suivi du goûter)
- 2 – Anniversaires le dernier jeudi du mois
- 3 – Concours cantonal de Palets le lundi 1er septembre 2014
- 4 – Goûter de Noël le jeudi 18 décembre 2014
- 5 – Assemblée générale le jeudi 15 janvier 2015

### Club des Ajoncs de Lassy



## L'ASSOCIATION DES TRAVAUX MANUELS

Cette année, l'association des travaux manuels a travaillé avec Stéphanie Hignoux sur un projet autour de la céramique. Que ce soit les adultes (cf photo) ou les enfants, chacun a d'abord imaginé puis dessiné ce qu'il souhaitait réaliser avant de se lancer dans le modelage. Puis après avoir peint et cuit les différentes pièces, le résultat fut apprécié de tous.



Pour l'année prochaine, Stéphanie nous propose de travailler la pâte de verre (pour réaliser des bijoux par exemple) ainsi qu'un travail artistique autour du fil d'aluminium. L'association propose également des ateliers couture, du cartonnage, la réalisation de chocolats de Noël, de l'encadrement...

Nous invitons les personnes intéressées à l'assemblée générale qui aura lieu le lundi 8 septembre à 20h30 dans le local sous





l'école. Si vous avez des envies de créations particulières, n'hésitez pas en nous en faire part car nous adaptons notre programme en fonction des diverses propositions.

Les cours adultes ont lieu soit le lundi de 20h30 à 22h30, soit le jeudi de 9h30 à 12h. Les cours enfants (à partir de 7 ans) ont lieu un mercredi sur deux de 16h à 18h.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous inscrire, venez nous rencontrer au forum des associations le samedi 6 septembre.

Séverine Monnier  
Présidente des Travaux Manuels  
06-19-98-51-42

## LE COMITÉ DES FÊTES



### SOIRÉE OKTOBER FEST (FÊTE DE LA BIÈRE)

**SAMEDI 11 OCTOBRE 2014**

**19 HEURES**

Salle Joseph Legendre

Organisée par le Comité des Fêtes

#### Menu (10€)

Kir  
Choucroute  
1 verre de bière  
Pâtisserie  
Café

#### Menu 6-12 ans (5€)

Pommes de terre  
Saucisse de Frankfurt  
Pâtisserie

### Repas et Soirée Dansante



## ASSOCIATION LE PONT DE PIERRE



### Rallye pédestre organisé par le Pont de Pierre le 14 juin

23 équipes (105 adultes et 25 enfants)  
y ont participé.



# LA VIE CULTURELLE

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :



### Animation de l'été : LES LIVRES VOYAGEURS Les livres de la bibliothèque ont des fourmis dans les jambes et décident de partir en voyage...

Depuis le samedi 12 juillet, vous pouvez admirer une drôle de sculpture qui trône devant la bibliothèque municipale. Elle annonce l'opération des **livres voyageurs**, animation gratuite et ouverte à tous les Lasséens.

Le principe est simple : entrez et choisissez votre livre voyageur. Lisez-le, si le cœur vous en dit, puis déposez-le dans une gare, un aéroport, un abribus ou tout autre endroit où il pourra croiser un autre lecteur qui lui permettra ainsi de prolonger son périple.

Vous pourrez ensuite suivre les étapes de son voyage en consultant le site de la commune de Lassy (<http://www.lassy35.fr>, sur la page de la bibliothèque) ou le site du réseau des médiathèques du canton (<http://www.mediathèques-est.vhbc.fr/>). Par ailleurs, une carte sera affichée à la bibliothèque, elle permettra de visualiser les parcours des différents livres voyageurs. Faisons des paris : à votre avis, quelle sera la destination la plus exotique, la plus lointaine, la plus originale ? Nos livres vont-ils aller se dégourdir les jambes à l'étranger ?



### Horaires d'été de la bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque municipale, emmenée par Anne DEBRAY, aura plaisir à vous accueillir cet été aux jours et horaires suivants : le mercredi de 15 h 00 à 18 h 00, le samedi de 10 h 00 à 12 h 00. Fermeture du 1er au 15 août.

### Nouveautés

Venez découvrir les nombreuses nouveautés : romans, BD jeunes et adultes, documentaires, albums, DVD... de quoi ravir tous les adhérents de 7 à 77 ans et même au-delà...

### Rejoignez l'équipe de bénévoles !

Vous aimez le contact, les échanges, vous êtes créatif, dynamique. Vous avez envie de vous rendre utile et de consacrer un peu de temps à la vie de votre commune. Venez rejoindre Anne DEBRAY et la sympathique équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale (Chantal, Christine, Daniel, Françoise, Madeleine, Paule) pour un engagement périodique ou ponctuel car les tâches sont nombreuses et variées : accueil du public pour prêts et retours, rangement des livres, équipement des ouvrages, accompagnement lors des séances d'animation pour les tout petits ou accueil des classes, aide à la mise en place de projets, des activités très diverses pour lesquelles Anne se fera un plaisir de vous former.

Contact : par téléphone (02 99 42 02 87)  
ou mail ([bibliotheque.lassy@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.lassy@wanadoo.fr))

Vous avez un peu de temps de libre  
Vous aimez le contact avec les gens  
**Rejoignez l'équipe de la bibliothèque !!**

Choisissez votre créneau :

Le mardi de 16h30 à 18h15

Le mercredi de 15h00 à 18h00

Le samedi de 10h00 à 12h00

Pour tout renseignement,  
téléphonez au 02-99-42-02-87



# LES ARTS 2 RUES 2014, SA 4<sup>ÈME</sup> ÉDITION AUX COULEURS ET RYTHME DU BRÉSIL

de la musique dans la rue



**Samedi 7 juin**  
de 15h à 1h  
Place Saint-Martin

## Lassy Les Arts 2 Rues

Repas «Feijoadas» Cabaret brésilien à partir de 20h

clowns, ventriloque, magiciens, danseuses, capoeira, musiciens,  
18h30  
CARNIVAL BRÉSILIEN  
venez tous défilé avec la troupe LIBERTACAO  
[www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr)

Entrée GRATUITE • Restauration sur place • Repas du soir sur réservation

des ateliers créatifs et sportifs

des maquillages fabuleux





une interaction avec un public intergénérationnel  
conquis par le Brésil



Les  
LES AN  
2 Rue



un spectacle brésilien fabuleux,  
à vous couper le souffle !



regards d'enfants et de grands

ssy  
ts  
s



des artistes talentueux

une feijoada partagée  
dans la bonne humeur,  
entre amis, en famille ....

des bénévoles engagés



«Les photos résument à elles seules les Arts2rues. Merci à Jean-Yves, notre photographe talentueux». Comme chaque année je voudrais tout d'abord **remercier toutes les personnes** qui ont pris part d'une manière ou d'une autre à ce festival de rue. Ce fut un franc succès grâce à vous toutes et tous qui avez pris du temps pour y participer que ce soit en tant que public fidèle ou nouveau, ou, comme bénévole habitué ou nouveau arrivant dans l'organisation de cette manifestation communale. **MERCI à vous** et à l'énergie déployée pour que chacun puisse vivre un moment agréable, festif et familial. Je voudrais aussi **saluer le talent musical des Lasséens** qui nous ont fait l'immense honneur de venir jouer avec la batucada de Musicole. Bravo à vous et surtout n'arrêtez pas vous avez du TALENT !

Suite au bilan réalisé en réunion de comité de pilotage le 2 juillet où les associations, les techniciens, les commerçants, les élus responsables de Lassé étaient conviés, nous avons décidé de reconduire le festival en 2015. **La 5<sup>ème</sup> édition des Arts 2rues** aura lieu le **6 juin 2015, réservez déjà cette date !** Nous profitons de ce moment de bilan et de perspective pour la prochaine manifestation, pour **inviter toute personne ayant envie de venir nous rejoindre pour participer comme bénévole à ce festival Lasséen** à prendre contact avec Véronique Le Duc adjointe déléguée à la Culture, vous y serez les bienvenus et découvrirez les coulisses d'un tel évènement. Ce beau projet culturel, qui aujourd'hui fait partie de notre identité Lasséenne, ne pourra perdurer que si de nouvelles forces vives viennent apporter leur énergie, leur bonne humeur et leur esprit collectif et collaboratif. N'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Je tiens à renouveler mes remerciements à tous les bénévoles, de toute horizon, ayant participé à la 4<sup>ème</sup> édition pour leur engagement et leur dévouement, c'est bien un esprit collectif et créatif qui rend ce festival de qualité. Thierry Frémeau écrit «Tout grand Festival que nous soyons, les choses ne sont jamais figées. On figole, c'est comme la grande cuisine.» Alors, on se dit au 6 juin 2015 pour découvrir le nouveau festival de rue !!!

Véronique Le Duc  
adjointe déléguée à la Culture

# LA VIE CULTURELLE (suite)

## MUSICOLE, UNE ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE BASÉE À GUICHEN

LA VOCATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST DE PERMETTRE AU PLUS GRAND NOMBRE, SANS DISTINCTION D'ÂGE ET DE RESSOURCES, D'ACCÉDER À UNE PRATIQUE DE LA MUSIQUE EN AMATEUR OU DE S'ORIENTER VERS UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE. ELLE SE SITUE PRES DU RESO A GUICHEN.



Centre de ressources, d'orientation, de diffusion, de création, de soutien aux pratiques amateurs et partenaires d'actions culturelles, Musicole propose de la sensibilisation, de l'initiation et de l'enseignement avec **une équipe de 32 professeurs qualifiés** autour d'un projet pédagogique d'école.

**Une organisation** avec 9 départements : les bois, les cuivres, cordes frottées, cordes pincées, la voix, la formation musicale, la musique traditionnelle, les claviers, et, les musiques actuelles et **les percussions\***. Toute cette offre permet un choix orchestré par le directeur Mr Benoit Jean et le coordinateur Mr Tirmarche Nicolas.



\* batucada de Musicole aux Arts2rues à Lassy

### Contacts :

Directeur : Benoît Jean

Coordinateur en milieu scolaire et des partenariats : Nicolas Tirmarche

Assistante administrative, chargée de communication : Chrystèle Aillerie

tel : 02 99 57 36 97

mail : [accueil@musicole-acsor.fr](mailto:accueil@musicole-acsor.fr)

### Toutes informations sur :

<http://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr>

Vallons  
de  
Haute Bretagne  
Communauté

# LA VIE CULTURELLE (suite)

## TEMPO MUSIC À BAULON

### **SPECTACLE TEMPO MUSIK LE 13 JUIN 2014**

Cette soirée conviviale et chaleureuse animée par les élèves de Tempo Musik a permis à un large public d'apprécier des morceaux issus d'un répertoire varié:

Beatles, Nirvana, Jean- Jacques Goldman, Iz, Chaussettes noires, Cow-boys Fringants, Thelonious Monk(jazz), extraits du livre de la jungle, etc...

**De jeunes talents Lasséens s'y sont exprimés et l'auditoire a manifesté son enthousiasme en acclamant leur prestation... Citons Lilou Josse, Guillaume Auvy ainsi que Nicolas Le Priol...(voir photos ci contre)**

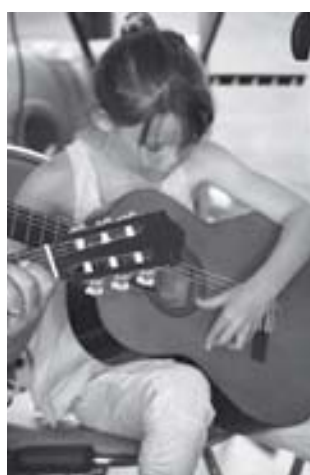
Ce spectacle qui valorise les progrès effectués par les élèves durant l'année vous sera proposé en 2015... Venez nombreux partager notre plaisir, c'est gratuit et joyeux...

**Des journées portes ouvertes pour les inscriptions ou tout simplement des renseignements vous sont proposés les Vendredi 5 et samedi 6 septembre 2014.**

*Vous pouvez également nous joindre au : 02 99 31 99 04.*

*Ou nous envoyer un mail adressé à : [tempo.musik@wanadoo.fr](mailto:tempo.musik@wanadoo.fr)*

Des élèves Lasséens studieux qu'ils soient petits ou grands !



# LA VIE ENFANCE JEUNESSE

## L'ANIMATION JEUNESSE À LASSY CET ÉTÉ ET À PARTIR DE SEPTEMBRE



Camille l'animateur

### **Vacances été 2014**

Camille, l'animateur, accueillera les jeunes de 11 à 17 ans **du 18 Août au 29 Août**. Le local jeune sera ouvert **de 14h à 18h du Lundi au vendredi**.

Un programme d'activités sera établi en concertation avec les jeunes. Plusieurs idées d'activités sportives pourront être envisagées comme Rétro game, tournoi de jeux d'été, Baseball, Thèques, vélo etc ... Les activités pourront être adaptées par Camille l'animateur aux différents âges. Les activités pourront se dérouler soit dans le local derrière la mairie soit dans le local sous l'école, sur le terrain près de la salle Joseph Legendre, ou, au complexe sportif.

Pour toute inscription il sera nécessaire de remplir les **formulaires** fournis par l'animateur, et, de s'acquitter d'une **adhésion de 5 euros** annuelle qui servira aussi à l'accès au local jeune toute l'année.

### **Horaires à partir de Septembre**

Début septembre, l'organisation de l'accueil des jeunes se fera par tranches d'âges.

|          |  |
|----------|--|
| Mercredi | 14h-18h (14h-16h pour les 11/13 ans)<br>(16h-18h pour les 14/17 ans) |
| Vendredi | 17h-19h (14/17 ans)  |
| Samedi   | 13h30-17h30 (11/14 ans)  |





# LA VIE PRATIQUE

## OPÉRATION «CHÈQUES LIVRES» 2014-2015

Pour la 10<sup>e</sup> année consécutive, cette aide de la Région Bretagne aux familles de 60 € sera distribuée dans les lycées bretons sous forme de 6 chèques-livres, dès juin ou à la rentrée de septembre.

A travers le dispositif Chèques-Livres, la Région aide les familles de lycéens à acquérir des manuels scolaires. Qu'ils soient dans l'enseignement général, technologique ou professionnel, les 113 000 futurs élèves de Seconde, Première et Terminale peuvent bénéficier, auprès de leur établissement, d'un chèque comprenant **6 Chèques-Livres de 10 € pour acheter ou louer des manuels scolaires neufs ou d'occasion, mais aussi des cahiers d'exercices et de travaux pratiques, des dictionnaires, lexiques ou œuvres étudiés en classe.** Ce sont les établissements qui en organisent la distribution, en juin ou à la rentrée de septembre.

**Valables jusqu'au 13 décembre 2014 inclus**, les chèques sont acceptés auprès d'un réseau de partenaires en Bretagne (libraires, lycées et associations organisant des bourses aux livres). Leur liste peut être consultée sur l'extranet (bientôt en ligne). A noter : les collégiens et les étudiants post-bac ne peuvent pas bénéficier du dispositif Chèques-Livres.

Pour toutes les questions sur ce dispositif, contactez la Région Bretagne Par mail : [secretariat.sapren@region-bretagne.fr](mailto:secretariat.sapren@region-bretagne.fr)



## BÉNÉFICIEZ DU CHÈQUE SPORT POUR LA RENTREE !

La campagne Chèque sport pour **la saison 2014/2015** a démarré le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Retrouvez ici toutes les informations et téléchargez votre chèque sport !

La Région Bretagne lance l'opération «Chèque sport» pour la saison 2014-2015, opération qui encourage la pratique sportive auprès des **jeunes âgés de 16 à 19 ans**. Ce dispositif permet à tous les jeunes de cet âge de bénéficier **d'une aide de 15€**, offerte par la Région Bretagne, pour toute inscription dans un club sportif de Bretagne. Pour la saison 2014/2015, les jeunes nés en **1996, 1997, 1998 et 1999** pourront retirer, à partir **du 1<sup>er</sup> juin 2014 et jusqu'au 30 avril 2015**, leur chèque sur ce site et le faire valoir auprès des 2600 clubs partenaires.

### Comment ça marche ?

Chaque jeune peut imprimer le mail de confirmation du téléchargement du chèque sport et le présenter à son club sportif qui appliquera alors une réduction de 15 € sur le montant de l'adhésion. Les clubs se verront remboursés par la Région Bretagne.

### Comment obtenir le chèque sport ?

1. Complétez le formulaire d'inscription, vérifiez puis enregistrez les informations saisies.
2. Imprimez votre chèque sport à partir du 1<sup>er</sup> juin et présentez-le à votre club sportif au plus tard le 15 mai 2015. Il vous fera automatiquement bénéficier d'une réduction de 15 € sur le prix de votre adhésion.



Attention ! Chaque chèque sport n'est valable qu'une fois. Si vous voulez profiter de la réduction pour différentes pratiques sportives, vous devez créer un chèque sport par discipline.

Pour télécharger votre chèque : <http://jeunes.bretagne.fr>

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES EN ILLE ET VILAINE

### Bon à savoir

- En 2013, le coût annuel du transport scolaire d'un élève s'élève à 868 euros. Le Département en prend 88% à sa charge. Les 100 euros restants sont payés par la famille.
- Le transport scolaire est accessible aux enfants à partir de 5 ans (au 31 décembre de l'année scolaire en cours) et aux enfants concernés par le handicap à partir de 4 ans.
- Le transport scolaire est gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant transporté.



### Contacts utiles pour préparer votre trajet

- Pour toutes questions : N° Azur : 0 811 02 35 35 (coût d'un appel local)
  - En cas de perturbation : un N° Azur vous informe en cas de perturbations liées aux intempéries et/ou aux mouvements de grève : le 0 810 33 70 33 (coût d'un appel local)
  - Pour les communes de Rennes Métropole : le site du STAR, Saint-Malo, Fougères-Javené-Lécousse
  - Pour les trajets au départ de communes hors de Rennes Métropole et à destination de Rennes : le site d'ilLenoc
- Site à consulter: <http://www.ille-et-vilaine.fr>

**Comment être alerté en cas d'interruption des transports scolaires ?**

- Le Conseil général a mis en place un système d'alertes (SMS sur portable ou message vocal sur téléphone fixe) permettant d'avertir les familles en cas d'interruption des services de transport scolaire.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de cocher la case correspondante sur l'imprimé de demande de carte ou sur le site.

- L'information est également transmise par les établissements scolaires et/ou diffusée sur les ondes de France Bleu Armorique Rennes : 103.1, Vitré : 101.6, Fougères : 100.2, Redon : 87.9 et consultable sur [www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

▼ Plus de 32000 élèves sont transportés chaque jour.

**Ille & Vilaine**  
LE DÉPARTEMENT

**Le transport scolaire**  
Comment ça marche ?

Demande de carte de transport, tarif, infos pratiques...

► Année scolaire 2014-2015

www.ille-et-vilaine.fr

0811 02 35 35  
N° Azur (coût d'un appel local)

0810 33 70 33  
N° Vert (coût d'un appel local)

Ille et Vilaine, le vie à l'école

## Le transport scolaire en Ille-et-Vilaine

- Le Conseil général a en charge l'organisation du transport scolaire des élèves sur tout le territoire départemental à l'exception des élèves domiciliés et scolarisés à l'intérieur de Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération, Vitré Communauté, Fougeres, Javenal et Lécessais.
- Plus de 32 000 élèves sont transportés chaque jour : 25 000 sur circuits scolaires, 5 600 sur itinéro, 1 400 sur les TER Bretagne.
- Le budget annuel est de 33 millions d'euros.
- Les médiateurs des transports scolaires du Conseil général interviennent dans les collèges pour sensibiliser les élèves à la sécurité ; présentation d'une vidéo et d'un support éducatif, exercices grandeur nature d'évacuation de car, distribution de gilets réfléchissants...



### → Votre enfant peut-il bénéficier d'une carte de transports scolaires ?

- L'élève transporté doit être âgé d'au moins 5 ans.
- Il doit avoir à parcourir à pied depuis son domicile jusqu'à son établissement scolaire plus de 3 km en zone rurale ou plus de 5 km en zone urbaine.
- Il doit fréquenter :
  - l'école maternelle ou primaire (publique ou privée) de sa commune, ou l'école la plus proche de son domicile,
  - un collège ou un lycée respectant la carte de sectionnement des transports scolaires (consultable sur [www.ile-et-vilaine.fr](http://www.ile-et-vilaine.fr)).

## Comment obtenir la carte de transport scolaire ?

**Nouveauté** toutes les démarches d'inscription ou de réinscription au transport scolaire (hors TER) sont désormais possibles en ligne.

► **Votre enfant n'a jamais pris le transport scolaire en Ille-et-Vilaine. Pour une 1<sup>re</sup> demande de transport scolaire, vous pouvez :**

- soit faire la demande en ligne sur le site [www.ile-et-vilaine.fr](http://www.ile-et-vilaine.fr) rubrique services en ligne, avant le 19 juillet 2014.
- soit retirer un formulaire de demande de carte de transport scolaire auprès de l'établissement où votre enfant est inscrit ; complétez-le et retournez-le à votre agence départementale avant le 12 juillet 2014.

► **En cas de renouvellement** du transport scolaire, vous recevrez à votre domicile le formulaire prérempli.

- Vous pouvez :
  - soit renouveler la demande en ligne sur le site [www.ile-et-vilaine.fr](http://www.ile-et-vilaine.fr) rubrique services en ligne, en reportant le n° de référence figurant sur votre formulaire papier, avant le 19 juillet 2014.
  - soit compléter et retourner votre formulaire papier à votre agence départementale de rattachement avant le 12 juillet 2014.

Après examen de la demande et accord, le service des transports vous adressera par voie postale le titre de transport de votre enfant.



## Où retourner votre demande de carte de transport scolaire ? (formule papier)

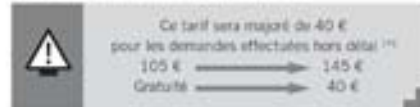
Les dossiers liés au transport scolaire sont traités dans ces trois agences départementales :

- Agence départementale du Pays de Rennes,
- Agence départementale du Pays des Vallons-de-Vilaine,
- Agence départementale du Pays de Brocéliande.

Vous devez retourner votre demande de **carte de transport scolaire** à l'une de ces trois agences. Les coordonnées de l'agence départementale dont vous dépendez seront jointes au formulaire de demande de carte.

## Quel est le montant de la carte ?

- La participation familiale s'élève à 105 €.



<sup>(1)</sup> La date limite de renvoi des dossiers papier est le 12 juillet. Il n'y a pas de majoration pour les demandes réalisées en ligne entre le 12 et le 19 juillet.

## Comment s'effectue le règlement ?

- Après acceptation de votre demande de transport par le Conseil général, vous recevrez à votre domicile un Titre Interbancaire de Paiement (TIP).
- Vous réglerez alors directement au Trésor Public.

## Comment obtenir davantage de renseignements ?

- Le Conseil général a mis en place un n° Azur dédié à l'information des familles sur le transport scolaire.

**0811 02 35 35**

Coût d'un appel local du lundi au vendredi de 9h à 18h.

## DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES

### INSTAURATION D'UNE AMENDE FORFAITAIRE POUR LES PARTICULIERS ET / OU LES ENTREPRISES AUTEURS DE DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS SUR LA COMMUNE DE LASSY

De plus en plus régulièrement, on constate des dépôts sauvages de déchets sur la commune. Le personnel technique est donc sollicité pour ramasser ces déchets afin d'éviter que ce phénomène ne s'intensifie et ne pollue l'image de la commune.

Donc pour dissuader les auteurs de ces dépôts sauvages, **le conseil municipal a instauré une amende forfaitaire de 100 €.**

Le recouvrement de cette amende sera effectué par les services de la trésorerie de Guichen.

La commune a verbalisé une première personne début juillet.

**DEPOT D'ORDURES INTERDIT SOUS PEINE DE POURSUITES**



# SANTÉ PUBLIQUE

Mme Valérie LEGRAND du cabinet d'infirmière libérale de Lassy vous informe de l'arrivée de Mme Marion VALENTIN.  
**06.73.40.86.50**

Cabinet  
d'infirmières  
D.E



# LA VIE ECONOMIQUE

## ECHOPPE DU CANUT

Loïc Guérillon, vous accueille chaque vendredi pour vous proposer des produits locaux de qualité. Afin de répondre aux attentes de sa clientèle, Loïc a su trouver des partenaires locaux afin d'élargir la gamme des produits disponibles.

Ainsi en plus de ses produits (volailles, merguez, terrines, jus de pomme et confitures), Loïc vous propose également des œufs, de la viande de veau, de la bière, du cidre, offre de produits qu'il a pu mettre en place grâce à une collaboration avec d'autres producteurs locaux.

Actuellement en négociation avec un producteur laitier, il vous proposera bientôt une gamme de produits laitiers.

Horaires d'ouverture : chaque vendredi de 16h30 à 19h30

Fermeture estivale du 11 juillet au 15 août (inclus).



## LE FOURNIL DU CANUT

Fermeture estivale du 11 août au 1er septembre (inclus)

## LE SYMPATHIC BAR

Le «Sympathic bar» reste ouvert cet été, toutefois ces horaires d'ouverture sont modifiés au mis d'août.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 7h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h00

Le dimanche de 9h00 à 13h30 et de 17h00 à 19h00

Fermeture hebdomadaire le mercredi



## SYLVIE COIFFURE

Fermeture estivale du 7 juillet au 11 août (inclus)

# LA VIE INTERCOMMUNALE

## PLANTEZ VOS HAIES BOCAGÈRES ET VOS BOSQUETS !



Les remembrements et aménagements fonciers successifs ont depuis une cinquantaine d'années détruit de nombreuses haies bocagères. Depuis 1996, on observe une disparition de 18% du linéaire bocager en Ille et Vilaine, la baisse la plus importante de Bretagne.



Cependant, 4 000 km de haies ont été plantés en Ille-et-Vilaine depuis 1978. Mais le bocage est de plus en plus lâche sur les plateaux où les zones sont cultivées et se densifie dans les bas-fonds.



C'est pourquoi, Vallons de Haute Bretagne Communauté organise depuis 2007 des campagnes de plantations de haies bocagères et de bosquets exclusivement sur les communes de Baulon, Bourg des Comptes, Goven, Guichen, Guignen, Lassy et Saint Senoux. Cette opération consiste à sélectionner des dossiers selon les critères décrits ci-dessous. Ensuite la Communauté de Communes prend en charge la fourniture des plants et vous met à disposition ces derniers. A charge pour vous, de planter, de pailler (bâche plastique ou végétale) et de suivre une petite formation sur la taille. Pour la campagne de 2014, si vous êtes intéressés, vous pouvez vous préinscrire auprès de Sabrina TOURNAILLE, au 06 81 66 17 99 **avant le 15 septembre 2014.**

Les critères de sélection des candidats à la plantation sont :

Condition : remplir au minimum 2 critères dont le critère quantitatif

1. Critère quantitatif : 50ml de haies ou 10 ares de bosquet au minimum
2. Critère qualitatif : rôle écologique (zone tampon, connexion avec d'autres haies, brise-vent, restauration d'anciens linéaires hors programme et hors lotissement ...)
3. Critère qualitatif : rôle paysager (rideau,...)
4. Critère socio-économique : (filiale bois-énergie, intérêt agricole,...)

Merci de prévoir aussi une copie de votre plan cadastral.

## POINT INFORMATION JEUNESSE = LE PIJ

### Comment et pourquoi venir au PIJ ?

Créé en 2008, le Point Information Jeunesse a pour mission de permettre un égal accès à l'information pour tous les jeunes du territoire.

### Au PIJ, on trouve :

- Toutes les informations sur : les formations, les métiers le logement, les jobs, la recherche de stage, la santé, les loisirs, les vacances, la culture, la mobilité internationale, la vie quotidienne, la citoyenneté, les initiatives, le bénévolat, l'accès aux droits,...
- Des guides et des brochures que l'on peut emprunter gratuitement,



### L'accueil au PIJ, c'est :

- Des permanences d'accueil où les jeunes peuvent venir sans rendez-vous :
  - o le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h
  - o le jeudi de 16h à 18h
  - o le vendredi de 14h à 19h
- Des ateliers d'informations thématiques organisés tout au long de l'année en fonction des besoins recensés :
  - o jobs d'été,
  - o premiers CV et lettre de motivation,
  - o présentation des métiers d'animation...
- Des services de mise en relation (baby-sitting et soutien scolaire).



### Point Information Jeunesse (PIJ)

Site Internet :

<http://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute...>

Espace d'accueil, d'information et d'aide aux projets des jeunes



Reunan l'animateur du PIJ

## ✓ Fête de l'agriculture à Guichen

### Au programme de la Semaine de l'Agriculture

Visant à s'informer, se cultiver, échanger et se divertir, la Semaine de l'Agriculture sera ponctuée par 4 dates clés.

- **Mardi 19 août :** soirée-débat à l'Espace Vau Gaillard à Bruz sur le thème « Le rôle de l'agriculture dans l'économie bretonne »
- **Vendredi 22 août :** soirée humoristique à L'Archipel de Laillé avec la participation du comique Elian Rabbine
- **Samedi 23 août :** soirée festive au terrain du Château d'eau à Guichen avec « Moiss'Batt Show » nocturne, concerts...
- **Dimanche 24 août :** Grande Fête de l'Agriculture, toujours au terrain du Château d'eau à Guichen, avec la Finale départementale de labour, le Labyrinthe de maïs, la mini ferme, des animations sur les pôles végétal et animal, des baptêmes d'hélicoptère.



## ✓ 1<sup>er</sup> challenge de palets de la vallée du Canut le 6 Septembre à LASSY



Le 1<sup>er</sup> challenge de palets de la vallée du Canut sera organisé par le Sympathic bar **le samedi 6 septembre.**

Les parties individuelles auront lieu à partir de 9h30 et le concours par équipes à partir de 14h30.

Les inscriptions se feront le jour du tournoi. Tarif : 5 € par personne.

De nombreux lots récompenseront les vainqueurs (trophée pour les vainqueurs de 4x12, coupes pour les vainqueurs de 3x12 et 2x12).

Restauration possible sur place (galettes saucisses, frites).

## Forum des Associations



## Vide-grenier à Lassy



### SEPTEMBRE, LASSY, dates à retenir :

✓ **Samedi 6 septembre de 9 heures à 13 heures : FORUM DES ASSOCIATIONS DE LASSY**, salle Joseph Legendre. Le forum des associations aura lieu samedi 6 septembre de 9h00 à 12h30 salle Joseph Legendre. Venez rencontrer toutes les associations lasséennes et les bénévoles qui les font vivre. Lors de sa clôture, la municipalité remerciera comme tous les ans l'engagement de tous les bénévoles autour d'un verre de l'amitié à 12h30 salle Joseph Legendre.

✓ **Dimanche 14 septembre de 7h à 18h VIDE GRENIER**

Place de la Mairie, rue du Presbytère, Rue du Pâtis-du-Bourg.

2€ le mètre. Ouverture de 7h00 à 18h00

Renseignements, inscription et réservation :

Hugues Moulard : 06 37 42 34 55, et, Jean-Marc Valdrini : 06 07 48 67 11.

# LE LIEN

N°124 - juillet 2014

Çà s'est passé à Lassy...

## La fête des voisins au lotissement du pâtis du Bourg

« Pour la sixième année, au Pâtis du Bourg, le Samedi 14 juin a eu lieu la fête des voisins.  
Au menu : Paëlla, Soleil et Convivialité.  
Ce fut une belle journée ! » nous dit Albert Bosse.



## Beau succès pour le tournoi de Foot

organisé par l'US Lassy les 21 et 22 juin

